

# La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATEUR.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

Port payé par l'Editeur.

## Bruneau & Sylvestre

Médecins & Pharmaciens,

No. 14, RUE DU ROI, --- SOREL.

Medecines Patentees les plus en renommee

PARFUMERIE. TEINTURES.

SAVONS, BROSSES, Objets de toilette, Consultations à toute heure du jour et de la nuit.

Résidence privée : Dr. BRUNEAU, No. 6, Rue Georges.

Dr. SYLVESTRE, à la Pharmacie.

## DEMENAGE.

Le soussigné étant maintenant établi dans ses nouveaux magasins, Nos. 14 et 16 RUE DU ROI, offre en vente, à prix réduits,

Un assortiment complet de

Vaisselle, Verrerie, Lampes, etc. en Grès, Huitiers, Coutellerie, Jouets, Etc., Etc.,

EPINGLETTES, BOUCLES D'OREILLES, BAGUES, Etc.

A USSI :

Graines de navets des meilleures espèces.

A. D. BRUNEAU.

Sorel, 1er Juillet 1875.

## Automne de 1875.

### DAVID FINLAY,

MARCHAND-TAILLEUR ET MARCHAND DE MARCHANDISES

SECIES,

A le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général, que son assortiment d'automne est maintenant au complet, et comprend, entr'autres articles dont l'énumération serait trop longue, les suivants :

**Des Tweeds de la meilleure qualité et des patrons les plus nouveaux,**

**Etoffes à Capot,**

**Casimirs Noirs,**

**Draps Noirs,**

Des Draps de Castor et Pilot bleus, Noirs, Bruns, et Gris.

Une modiste des plus habiles est à la disposition des acheteurs, pour les chapeaux

Tous les ordres recevront une attention spéciale et seront exécutés promptement.

Venez rendre visite à ce magasin avant d'aller ailleurs, et vous vous convaincrez qu'il ne peut y avoir de meilleur assortiment que celui de

DAVID FINLAY,

No. 12, Rue du Roi,

SOREL.

Sorel, 3 avril 1875.

ASSUREZ-VOUS

A LA



COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL:

Thos. Workman, Eor. Thomas Tillin, Eor. Maur. G. Cuvillier, Eor. Amable Jodoin, Eor. Geo. D. Forrier, Eor.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE:



C. O. PERRAULT, Sec. & Gérant, District de Montréal.

MONTREAL

JOSEPH CARTIER,

Agent à Sorel

Pour les Comtés de Richelieu, Berthier et Yamaska.

BUREAU:—Près du Marché, voisin de M. Narcisse Rajot, Marchand

Sorel, 20 Mars 1875.—u.

### NOTES SUR L'ECHANGE DES TANNERIES.

(Suite)

"Quant aux \$48,000.00 restant, ce sont deux chèques, l'un de \$10,000.00 et l'autre de \$8,000.00 de M. Bond à J. R. Middlemiss; mais ils sont à mon crédit par suite d'une transaction parfaitement honorable et régulière, puisque M. Middlemiss est le détenteur d'un billet promissoire de \$50,000.00 à six mois, de moi-même, endossé par une personne parfaitement responsable, comme la chose sera établie à l'enquête."

"Les ministres adoptèrent le projet de M. Middlemiss, sans qu'il fut jamais question d'aucune condition ou avantage pécuniaire, et ce n'est qu'une fois que l'affaire parut définitivement décidée par la passation de l'ordre en conseil, que M. Middlemiss, dans le cours d'une conversation sur les spéculations de propriété, spéculations dont je m'occupe moi-même assez activement, me dit qu'un service en attirait un autre et qu'il pourrait ne faire arriver aux courtiers anglais, de même que je l'ai fait parvenir aux ministres. Je lui répondis que, si je pouvais trouver un endosseur, je profiterais certainement de son offre, parce que j'avais sous la main une affaire des plus importantes, que le défaut de capital m'empêchait de saisir."

Quelque temps après l'échange, M. Middlemiss vint annoncer qu'il était content de pouvoir me faire avoir ce dont nous avons parlé d'abord en plaisantant."

"Je le répète: ce récit sera, lors de l'enquête, appuyé de point en point de témoignages assermentés ou de pièces justificatives."

M. Dansereau comprenait l'importance de cette déclaration solennelle, comme il le dit lui-même; et il dit que tout mensonge qu'il pourra inventer sera bientôt dévoilé et mis à nu; et il a le sentiment de la fausse position qu'une mauvaise explication ferait rejettir sur lui (pour employer ses propres expressions).

Et c'est avec ce sentiment qu'il vient déclarer que ce n'est qu'une fois que l'affaire parut définitivement décidée par la passation de l'ordre en conseil, quelque temps après l'échange (comme il le dit plus bas), qu'il reçut les \$48,000 de M. Middlemiss, pour lesquelles il lui donna son billet à six mois pour \$50,000, endossé par une personne parfaitement responsable, comme la chose sera établie à l'enquête.

M. C. A. Dansereau a parfaitement compris que, pour sauver sa position et celle de ses amis, il devait prouver que cette somme de \$48,000, (que le public savait qu'il avait reçue de M. Middlemiss), était complètement étrangère à l'affaire des Tanneries; qu'il les avait reçues après l'échange et qu'elles n'étaient qu'un prêt.

Mais, au lieu de prouver cela, tout le contraire est prouvé, et se trouve dans cette fausse position qu'une mauvaise explication ferait rejettir sur lui, pour employer encore une fois ses propres expressions.

Et qui dira maintenant qu'il ne se trouve pas dans cette fausse position? Il a admis sous serment, dans son témoignage devant le Comité, avoir reçu de M. Middlemiss \$8,000 le 23 juin, c'est à dire quatre jours avant la passation de l'ordre en conseil. Cette somme lui fut payée à sa demande, (voir son témoignage, page 19). N'était-ce pas un à compte, les arrhes du marché? Car M. Edward Langley Bond dit que le même jour, c'est à dire, le 23 juin dernier, il donna à M. Middlemiss, outre ce chèque de \$8,000, que celui-ci déposa de suite au crédit de Dansereau, un autre chèque de \$40,000 qui ne devait être payé qu'après que l'acte serait complet, ce qui prouve que toute l'affaire des \$48,000 a été arrangée avant l'échange, et non pas après, comme l'affirme solennellement M. Dansereau, dans sa lettre du 4 août dernier.

Le fait est que l'affaire de l'échange fut décidée, entre M. Dansereau et les Honorables MM. Ouimet et Archambault, la veille du 23 juin, comme le dit M. Dansereau. Ils dirent en conséquence, le 21 ou le 22, qu'ils avaient réfléchi à l'affaire et qu'ils étaient d'avis qu'elle fut faite, et plus loin, (page 20) il ajoute: Le 21 ou le 22 juin, je ne sais pas exactement le jour, j'avais reçu définitive-

ment, des Honorables MM. Ouimet et Archambault, la réponse que le plan d'échange, en ce qui les concernait, était accepté. Je rapportai la chose le soir même du 22 à M. Middlemiss, qui ne pouvait le croire. "Et ce n'est pas étonnant, car c'est seulement le 20 juin, que, pour la première fois, l'affaire fut proposée à l'Hon. M. Ouimet. Il est vrai que M. Dansereau en avait parlé à l'Hon. M. Chapeau un peu avant."

De plus, M. C. A. Dansereau a été obligé d'admettre, devant le comité, que le billet de \$50,000, qu'il disait si solennellement avoir été endossé par une personne parfaitement responsable, n'était endossé par personne.

Après une preuve aussi écrasante, ce ne sont pas les explications pleines de réticences, données par M. Dansereau au sujet du paiement du dit billet de \$50,000 à son échéance, qui ne feront croire à personne que la transaction des \$48,000, entre MM. Dansereau et Middlemiss, était de la nature d'un prêt, et le Comité a refusé de le croire.

Outre les \$48,000 reçus par M. Dansereau, il devait, d'après le témoignage de M. J. R. Middlemiss lui-même, avoir la moitié des profits nets de la partie de la ferme Leduc gardée par M. Middlemiss.

Les profits de M. Dansereau dans cette affaire paraissent extraordinaires, mais il faut se rappeler le rôle important qu'il a joué, comme il le dit lui-même dans son témoignage, page 18: "M. Middlemiss n'avait été pour presque rien dans toute la transaction."

Mais il est temps de laisser à Messieurs Dansereau et Middlemiss, pour s'occuper d'une autre question, la responsabilité des différents membres du Cabinet Ouimet dans l'affaire des Tanneries.

M. Joly proposa l'amendement suivant au rapport:

"M. Joly proposa en amendement que le paragraphe 4 soit supprimé et remplacé par le paragraphe suivant:

Votre Comité considère que sa tâche serait incomplète et qu'il manquerait au devoir dont il a consenti à se charger, s'il terminait son rapport sans se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité des membres du cabinet qui a conclu l'échange des Tanneries.

Votre Comité ne peut pas éviter cette responsabilité, en se retranchant derrière l'excuse qu'il lui est impossible d'envenir à aucune conclusion sur ce point.

Votre comité est d'opinion:

1. Que les Honorables Messieurs Ouimet et Archambault ont fortement contribué au succès de la conspiration organisée par M. Dansereau et Middlemiss.

2. Qu'il ne paraît pas, d'après la preuve que l'Honorable M. Chapeau ait pris une part active dans la conspiration, mais Votre Comité est d'opinion qu'il en connaissait l'existence et l'a encouragée.

3. Que, quant aux collègues de ces Honorables Messieurs, l'Honorable M. Robertson, qui était en Angleterre, est resté étranger à toute l'affaire, et que le seul reproche que l'on puisse adresser aux Honorables Messieurs Irvine, Fortin et Ross, c'est d'avoir eu assez de confiance dans leurs collègues de Montréal, pour se laisser guider complètement par eux, dans l'affaire de l'échange des Tanneries, et que l'Honorable M. Irvine a fait tout en son pouvoir pour arrêter la transaction dès qu'il a pu en soupçonner la nature, mais sans succès.

Considérant toutes les circonstances, Votre comité conclut en recommandant respectueusement que des procédures soient intentées de suite devant les tribunaux, pour faire annuler l'acte d'échange du terrain des Tanneries."

Cet amendement, appuyé par Messieurs Joly et Bachand, fut mis de côté, par un sous-amendement de M. Verrault.

Voici ce sous-amendement.

"Que le dit amendement de M. Joly ne soit pas adopté pour les raisons suivantes:

A continuer.

### LE SQUELETTE VIVANT.

Le 6 octobre, le brick *Centaur*, capitaine Stanley, est parti de Greytown pour New-York, le vingt du même mois, à six heures du matin, par 18 degrés 20 m. latitude et 85 degrés 22 m. longitude, le matelot de virgine a signalé un bateau dans lequel était un paquet dont il était impossible de discerner la nature. Par ordre du capitaine, le bateau a été accosté, et l'on a reconnu que le paquet informé était un être animé faisant de vains efforts pour se tenir debout. Il a fallu un certain temps pour acquiescer la certitude que cet être animé était, ou plutôt avait été, un homme, car ce n'était plus qu'un véritable squelette, dont la tête avait acquis un volume énorme, les chairs du visage étant gonflées au point de ne laisser apercevoir ni les yeux ni le nez, tandis que les cuisses avaient à peine la grosseur du poignet d'un enfant et que tout le reste du corps était réduit à un degré d'émaciation proportionné.

Toutefois, il restait une étincelle de vie dans cette créature exténuée, mais elle était, bien entendu, hors d'état de prononcer un mot. Une corde a été attachée autour du squelette, il a été hissé sur le *Centaur*, et les soins les plus pressés lui ont été prodigués, bien que, dans la conviction de chacun, ce dussent être des soins en pure perte. Personne ne supposait la possibilité de faire revivre cet homme plus d'aux trois quarts mort, et c'est uniquement pour l'acquiescer de leur conscience que les personnes chargées par le capitaine d'en prendre soin lui administraient fréquemment des cuillères de lait condensé et d'autres aliments à la fois légers et nourrissants.

Cependant ce traitement réussit au delà de toute espérance; l'excessive maigreur disparut peu à peu, les chairs se dégonflèrent, le nez reparut, puis les yeux, enfin l'inconnu reprit progressivement une figure humaine. Au bout de quatre ou cinq jours l'inconnu fit des efforts évidents pour parler, mais sans y réussir; il était encore trop faible, et le son expirait dans son gosier. Tout l'équipage s'intéressait à cette résurrection inespérée et en suivait anxieusement les diverses phases. Un beau jour, à l'étonnement et à la joie de tous, le squelette se mit sur son séant, et d'une voix faible encore, mais distincte, il demanda une pipe et du tabac. Un éclat de rire général accueillit ces paroles, les premières que le sauvé eût prononcées, car on vit dans le désir qu'ils exprimaient un signe certain que tout danger était passé.

A partir de ce jour, en effet, la convalescence fit les plus rapides progrès, et le paquet difforme et exténué, recueilli dans les circonstances que nous venons d'indiquer fut bientôt métamorphosé en un robuste gaillard de 24 ans. Il put alors raconter son histoire. En voici la substance:

Le nom du squelette redevenu homme est Antonio Maximo. Il est natif de Manille et matelot de son état. En dernier lieu, il faisait partie de l'équipage de la barque anglaise *Toronto*, qui était allé prendre un chargement de Guano à Navassa, sur la côte d'Haïti. Dans la matinée du dimanche 3 octobre une tempête s'étant élevée, le capitaine jugea qu'il y aurait danger à rester près de la côte et ordonna de prendre la mer, ce qui fut fait.

Mais l'ouragan redoubla de violence, tous les mâts furent successivement enlevés, et vers le milieu de la nuit, les lames ayant comencé à démolir le *Toronto*, le capitaine fit embarquer précipitamment tout son monde dans une longue chaloupe. Les naufragés étaient au nombre de quatorze, dont dix anglais, deux Italiens, un africain et Maximo qui, comme il est dit plus haut, est de l'île de Manille. Le nom du second lieutenant était Smith, et le prénom du charpentier John. Quant au nom du capitaine et des autres hommes de l'équipage, Maximo ne les sait pas, ce qui s'explique par le fait qu'il entend à peine quelques mots d'anglais et ne parle qu'une espèce de patois espagnol.

L'embarquement s'était opéré avec une telle hâte qu'on n'avait pris ni eau ni provisions quelconques. A peine les quatorze hommes eurent-ils pris place dans la chaloupe,

qu'elle devint le jouet des vagues furieuses, et en quelques minutes Antonio vit ses treize compagnons successivement enlevés et engloutis. Il fut lui-même lancé à l'eau, mais il eut la chance de pouvoir s'accrocher à une extrémité de l'embarcation, et après des efforts prodigieux il se hissa à l'intérieur. Vers le matin, le calme succéda à la tempête, et Antonio se trouva seul en pleine mer, dans une chaloupe à moitié remplie d'eau, sans rien à boire ou à manger. Au lieu de perdre courage et de s'abandonner à son sort, désespéré en apparence, il s'occupa immédiatement d'améliorer autant que possible sa position.

Avec un vieux couteau, il trouva moyen de façonner quelques lambeaux de toile en une sorte deseau qui lui servit à vider l'eau qui emplit la chaloupe. Du reste des voiles, il se fit des couvertures, dont il avait le plus grand besoin, car il n'avait pour tout vêtement que son pantalon et une chemise de flanelle, et c'était l'époque de la saison des pluies. C'est, du reste, cette circonstance qui l'a sauvé, car sans cela il fut infailliblement mort de soif. Un morceau de bois flottant, qu'il parvint à saisir, fut taillé par lui en forme de harpon, et à partir de ce jour, il eut à boire l'eau que le ciel lui envoyait constamment, et à manger les poissons qu'il harponnait et quel que fois de petits oiseaux de mer qui venaient le soir se poser sur son embarcation.

Il profitait des courts intervalles où la pluie cessait de tomber pour faire sécher au soleil, tant bien que mal, poissons et oiseaux. C'est là le seul apprêt qu'il lui fut possible de leur donner. Quand oiseaux et poissons manquaient, il mangeait des herbes marines. On comprend qu'à ce régime il ne devait guère engraisser. Le malheureux matelot a vécu 25 jours, jusqu'à la rencontre du *Centaur*. Ce navire est en ce moment mouillé à Brooklyn, au dock Martin, près du Fulton Ferry. Antonio a repris toutes ses forces. Il paraît doué d'une grande vigueur et d'une robuste santé, et personne ne se douterait à sa mine qu'il a passé tout récemment par d'aussi terribles épreuves. Il manifesta la plus vive reconnaissance pour le capitaine Stanley, qui l'a arraché à une mort certaine, et il a jusqu'à présent refusé de quitter son bord. Le *Centaur* a ramené aussi la chaloupe dans laquelle était Antonio au moment du sauvetage; sur sa poupe on lit encore une portion du nom du *Toronto*.

### SUICIDE.

Voici un fait des plus curieux et des plus dramatiques qui vient de se passer dans l'un des plus riches quartiers de Paris,—non loin du *Fégaro*. Vu la nature essentiellement délicate de l'affaire, on comprendra que nous ne donnions ni adresse ni noms.

Donc, M. de..... acquit il y a quelques temps la conviction que sa femme le trompait avec un baron assez connu. Il entra brusquement chez elle, et lui dit la phrase classique: "Madame, je sais tout!" tellement à brûle pourpoint, que la coupable ne put nier.

Elle se jeta alors aux genoux de son mari, lui jurant que depuis bien longtemps déjà elle avait des remords et que, si elle l'eût osé, elle lui eût tout avoué pour sortir de cette horrible situation.

Le mari la regarda un instant, puis, tirant de sa poche une petite bouteille noire,

—Adieu, madame, lui dit-il simplement.

Et, vivant le contenu du flacon, il tomba raide mort à la renverse. Le flacon contenait de l'acide prussique.

On courut chercher le médecin de la maison, ce qui prit une demi-heure. Pendant ce temps, la jeune femme, agenouillée sur le corps de son mari, s'arrachait les cheveux et s'abîmait dans la douleur.

A un moment, l'excès de son désespoir devint tel que, se relevant brusquement, elle fit un bond jusqu'au bureau de son mari et saisit un couteau poignard.

Tout à coup, au moment où elle allait se frapper, le mort se mit sur son séant.

—Arrêtez, ma chère amie, lui dit

il, Je voulais voir seulement si votre remords était sincère. Il l'est, je vous pardonne ! Les époux réconciliés sont, le soir même, partis pour l'Italie. — Figaro.

AVIS AU COMMERCE FRANÇAIS.

M. L. Couilhac, 29, Rue du Faubourg Montmartre, Paris, est notre seul agent pour Paris et la France. Il est exclusivement autorisé à recevoir les abonnements et les annonces pour G. I. Barthe, Ed. propriétaire de la Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel

Mardi, 23 Novembre 1875.

Forfanterie et lâcheté.

On se rappelle que le Canadien nous a provoqué à la lutte. Nous l'avons acceptée en disant "reproduisez nos articles et nous reproduirons les vôtres." Mais volontiers, a répondu le Canadien ! Puis il ajoutait avec forfanterie : " nous avons déjà offert cela au Journal de Québec, à l'Événement, etc., et ils ont été trop lâches pour accepter !" Voilà ce que disait alors le Canadien. Que dit il aujourd'hui et, sur tout, que fait-il ? Il nous a calomnié tant qu'il a pu, et il nous a obstinément de reproduire notre article en réponse au sien, sous le prétexte qu'il se sent incapable de nous convaincre. Mais ça n'est pas tant nous que vous devez chercher à convaincre, pas plus que nous cherchons nous-même à vous convaincre, mais c'est le lecteur que vous et nous devons chercher à convaincre. C'est notre juge commun ! Nous disons en core au Canadien : le point en litige est celui-ci. Vous soutenez effrontément que nous sommes des libéraux catholiques, et que, conséquemment, nous tombons sous le coup du Mandement des Evêques. Nous nions péremptoirement. Vous insistez. Votre dire ne suffit pas. Nous citons nos œuvres. En quoi sont-elles entachées de libéralisme catholique ? Vous nous sommes de répondre. Vous restez muet comme une carpe. Puis après avoir disposé de votre défilé, nous vous défions à notre tour de mettre notre réplique sous les yeux de vos pauvres lecteurs. Vous refusez. Vous craignez l'effet, n'est-ce pas ? Et vous devez en effet avoir peur de mettre, une bonne fois, en face du bon sens et de la vérité, ceux que vous bécotez si impitoyablement ! Evidemment, il n'y a pas moyen de discuter sérieusement et honnêtement avec un écrivain qui agit ainsi !

L'écrivain du Canadien est purement et simplement ce qu'on appelle un enqueteur. Ou nous l'avait dit ; nous voyons bien maintenant ce c'est le cas. Aussi, suivant le conseil du National, nous ferons comme le reste de la presse. Nous ne nous occuperons plus du Canadien, car ce journal, autrefois important, est aujourd'hui sous la direction d'un enqueteur. Quelle chute ! C'est triste à constater mais c'est vrai ! G. I. B.

La sincérité de ces gens-là !

Les efforts actuels de la presse soi-disant religieuse pour interpréter la lettre de NN. SS. les Evêques contre le parti réformiste contrastent singulièrement avec les déclarations qu'elle faisait, il y a un an, au nom de cette même religion, contre le parti conservateur.

On lisait dans le Nouveau Monde du 21 Août 1874 :

Notre confrère trifluvien a entrepris le procès du "CABINET LOCAL," et, par la même occasion, du groupe de partisans politiques, sur lequel ce dernier s'est plus particulièrement appuyé.

Ce journal établit, par la nature même de ses appréciations, la distance qu'il y a entre ce parti de convention, qui s'appelle LIBÉRAL-CONSERVATEUR, et celui qui devrait être "LE PARTI CONSERVATEUR CATHOLIQUE."

Nous conseillons la lecture de cet article, ajoutant le Nouveau Monde :

L'HISTOIRE POLITIQUE de nos dernières années est remplie d'enseignements, que tout le monde ne veut pas voir et comprendre maintenant, mais qui n'en sont pas moins frappants.

C'est, comme chacun le sait, en s'appuyant sur l'influence de l'Eglise, que le "Parti Conservateur" s'est formé et qu'il a acquis une si grande prépondérance dans la politique.

Il est aujourd'hui également notoire que c'est pour avoir abusé de cette influence, et REJETÉ LA DOCTRINE, qu'il s'est perdu. Les défaites successives qui, ont renversé ce parti, n'ont pas eu pour cause l'application d'un principe chrétien, MAIS LE SOUTÈRE DES IDÔLES ET DU VEAU D'OR !

"Dans la "Legislature fédérale," comme dans celle de "NOTRE PROVINCE, le rôle de nos hommes politiques devait être le même, protéger notre croyance et nos institutions."

Or, ils ont ROUGI de notre CROYANCE ET DE NOS INSTITUTIONS.

"Dans les différentes questions qui se sont présentées et QUI INTÉRESSAIENT L'EGLISE, ils ont eu peur de confesser leur foi."

"Le respect humain les a fait céder, devant le fanatisme protestant et orangiste,

et ILS SONT TOMBÉS DEVANT LE VEAU D'OR, qu'ils avaient substitué au VRAI DIEU de la politique et des Nations. Les scandales du PACIFIQUE et des TANNERIES resteront donc comme des MONUMENTS de leur chute et de l'impuissance qu'il y a de rien fonder de stable, en dehors de la RELIGION.

Malheureusement, les "Doctrines de la Révolution" se consolidaient alors en Europe, les théories du progrès moderne s'infiltraient partout, les idées libérales tendaient à asséoir les sociétés sur de nouvelles bases, à créer de nouvelles institutions, et "nos hommes d'état" ne se défierent pas de la fausseté de ces doctrines et s'EFFORCÈRENT DE LES RÉALISER, sans tenir compte des enseignements de la RELIGION, comme nous n'avons LA PREUVÉ dans les monuments de NOTRE LÉGISLATION, depuis cette époque.

Or, en substance, ces doctrines portaient au MATERIALISME et à l'ABANDON DE L'EGLISE !!!

Pendant ce temps-là, l'Eglise souffrait et ceux qui avaient élevé la voix étaient "MIS AU BAN DE L'OPINION PUBLIQUE."

Quels sont aujourd'hui, les VÉRITABLES CRIMINELS, et qu'est devenue cette puissance qui s'appuyait sur L'OR, L'ARGENT ET LES GRANDES ENTREPRISES PUBLIQUES ? Nous n'entrerons pas dans le détail des MISÈRES QUE L'ON A CRÉÉES A L'ÉPISCOPAT ; mais faut-il s'étonner que les CATHOLIQUES se soient éloignés de la voie dans laquelle on marchait, et que l'on ait cherché à remplacer cette influence par LES TRANSACTIONS ET LES SEDUCTIONS DE L'ARGENT !!!

Comment croire à la foi et à la sincérité de ces gens-là, qui veulent maintenant convaincre notre religieuse population que, hors du parti conservateur, il n'y a pas de salut ?

Comment, en une année, le VEAU D'OR et le VRAI DIEU ont-ils pu ainsi changer de parti ! J. B. BROUSSEAU.

QUELS SONT NOS AMIS ?

On lit dans le National du 16 courant : " Dans la province de Québec, on n'a cessé un seul instant de soulever les préjugés de nos religieux compatriotes contre les grits d'Ontario qui l'on représentait comme ennemis de notre race et de notre religion. Nous avons déjà cité les articles des organes conservateurs d'Ontario qui traitaient les canadiens-français de " canaille devant laquelle se prosternerait M. Mackenzie." Ces écrits violents furent publiés par les amis de la Minerve et du Nouveau Monde, parce qu'ils prétendaient que M. Mackenzie avait trop cédé à notre nationalité dans la question de l'amitié. Après la nationalité est venue la religion. Dans l'élection de Toronto-Est, on a vu ces mêmes conservateurs inviter les protestants à voter contre M. Turner, parce qu'il était trop disposé à rendre justice aux catholiques. Dans son dernier article sur l'alliance des catholiques et des grits, le Leader fait les remarques suivantes :

Que la ligne ait transféré au parti grit le vote catholique d'Ontario, en autant qu'elle ait pu le contrôler, cela est évident d'après les dernières élections. C'est la ligne qui a gagné South Ontario, lorsque M. le secrétaire Wood s'est présenté et il est très probable que c'est la ligne qui a donné la majorité à M. Ferris dans East Northumberland. Le non succès des opérations de la ligne dans Toronto, comme nous l'avons dit hier, ne prouve en rien que la ligne a entrepris de diriger le vote catholique Romain d'Ontario dans l'intérêt du parti grit, pourvu que ce parti contribue à acquiescer à leurs conditions. Comme nous l'avons déjà dit, pendant les cinq dernières années, les organes grits ont observé un silence discret lorsque nous les avons ACCUSÉS d'être alliés aux catholiques, et c'est seulement aujourd'hui qu'ils s'aperçoivent que cette ligne leur est dommageable, qu'ils déclarent, avec le Times d'Hamilton, qu'elle n'a pas rempli ses conventions. Ainsi les grits d'Ontario sont condamnés par les conservateurs pour s'être alliés aux catholiques, et cette alliance leur est aujourd'hui dommageable. Ne devrions-nous pas compenser les pertes que leur alliance aux catholiques leur fait subir ?

Organes hypocrites ! Pourquoi voulez-vous faire croire au peuple de notre province que nos amis sont ceux qui ont lâchement insulté à notre nationalité et qui aujourd'hui font la lutte à nos alliés parce qu'ils continuent à accorder aux catholiques leurs droits ?

Nous ferons connaître au peuple ces turpitudes, et on verra s'il désira en faveur de vos amis ou en faveur des nôtres.

Nous ne croyons pas qu'il hésite un instant en présence des faits.

Nous lui demanderons, quels sont nos amis ? sont-ils ceux qui se sont alliés aux catholiques en leur promettant l'octroi de leurs droits, ou sont-ils ceux qui nous insultent et condamnent nos alliés pour le fait de cette alliance ?

Si la presse soi-disant catholique de cette province était sincère, hésiterait-elle à condamner ses amis qui parlent par la voix du Leader, mais c'est trop présumer de son honnêteté. Loïn de le condamner, le Nouveau Monde reproduit avec complaisance le discours du chef de ce parti qui se prosterne devant le VEAU D'OR en 1873, et applaudit à l'espoir que ce chef exprimait de remonter bientôt au pouvoir.

Ces faits, parlent d'eux-mêmes, et plus de commentaires sont inutiles."

INFORMATIONS.

Les travaux d'alignement du canal Lachine vont être poursuivis tout l'hiver.

La nomination pour Montréal-Centre aura lieu vendredi prochain et la votation le 3 décembre.

Depuis l'ouverture de la navigation, 344 navires ont été licenciés pour faire le trafic ordinaire dans la province de Québec.

Le nombre de navires entrés en douane cette année est moindre que celui de l'année dernière. On constate une différence de 229 navires.

L'enquête dans la contestation d'élection de Montréal-Est, a été ajournée par le juge Johnson, jusqu'au dixième jour juridique, après la clôture de la présente session du parlement.

Les objections préliminaires dans la cause de l'élection contestée de Beauve, ont été retirées et la cause sera plaidée au mérite.

L'élection de M. Shehyn a été confirmée vendredi à Québec, par le jugement de la Cour présidée par les juges Stuart, Meredith et McGuire.

M. Hemming, de Drummondville, a été nommé commissaire chargé de conduire l'investigation qui doit se faire sur l'administration du présent département du Protonotaire à Montréal.

Jugement vient d'être rendu à Montréal par le juge Beauve dans l'affaire " Pierre Israël Duff vs. La Cie. de Chemin de Fer du Sud-Est," en faveur du Demandeur, condamnant la défenderesse à faire faire les clôtures nécessaires sur le devant de la terre du demandeur, et autorisant celui-ci à les faire faire aux dépens de l'autre partie, si elle s'y refuse.

Parlement Provincial.

Québec, 19.

L'Orateur prend son siège à 3.20 hrs. L'Orateur donne lecture du rapport des juges dans la cause de la contestation de l'élection de Québec-Est, confirmant l'élection de M. Shehyn (vifs applaudissements sur les bancs de l'opposition).

L'Orateur soumet un état des affaires de l'hospice de la Maternité de Québec. Un certain nombre de rapports sont présentés par les comités.

Les bills suivants sont présentés : M. Prefontaine. Un bill pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil.

M. McGavran. Un bill pour amender l'acte concernant la corporation de la cité de Montréal.

M. Ogilvie. Un bill pour autoriser les syndics de l'Eglise de la rue Coté, Montréal, à vendre ce temple.

M. Chauveau. Un bill pour incorporer la corporation des Carmélites dechaussées de Rimouski.

M. Angers soumet les documents qui lui ont été demandés au sujet de la division du bureau d'enregistrement de Montréal.

M. Angers soumet le rapport du ministère des travaux publics.

Sur motion, il est ordonné que ce rapport soit imprimé en anglais et en français.

L'ordre du jour appelle la reprise des débats ajournés sur l'amendement de M. Joly à la réception du rapport du comité généralement sur le bill pour amender l'acte des élections contestées de Québec.

Cet amendement propose que la première clause du bill soit amendée, en enlevant les mots " et l'article 272 du code de procédure civile sera applicable," et les remplaçant par " le témoin ne peut révéler ce qui lui a été confié en sa qualité de ministre d'un culte ou d'avocat.

L'amendement est perdu sur division. M. Laberge propose en amendement que le bill ne s'applique pas aux causes d'élections pendantes.

Cet amendement est immédiatement retiré, et le rapport du comité est adopté. M. Angers propose la troisième lecture du bill—Adopté.

Le bill de M. Beauchesne, pour amender la loi relative à la Chambre des Notaires, est lu une seconde fois et référé à un comité de toute la Chambre.

Le bill de M. Wartle, au sujet des délais pour l'enregistrement des hypothèques, est lu une seconde fois.

M. Chapeau demande si c'est l'intention du gouvernement de payer au Collège Masson consumé par le feu en janvier dernier, le montant en entier ou partie de la subvention à laquelle cette institution avait droit pour l'année finissant au juillet dernier.

M. Angers répond que c'est l'intention du gouvernement.

M. Mathieu demande si le gouvernement avait l'intention d'interjecter appel de la décision du Juge Johnson dans l'affaire des Tanneries.

M. Church répond que le gouvernement n'avait aucune objection à répondre à cette question.

Comme la Chambre le sait, le gouvernement a obéi à l'ordre donné par le dernier parlement de faire annuler par voie judiciaire le contrat de vente passé entre Sa Majesté, représentés par l'Hon. Louis Archambault, et John Rollo Middlemiss.

Le gouvernement s'en rapportera à la décision de la Chambre, et il est prêt à suivre toutes les instructions qu'elle lui donnera.

M. Mathieu fait motion pour qu'une adresse à Son Ex. le Lt. Gouverneur, priant Son Ex. de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé des sommes payées depuis la confédération jusqu'à ce jour d'hui, par les Greffiers de Magistrate District et les Juges de Paix, les Greffiers de la Couronne et de la paix pour amendes appartenant à la Province. Cet état détaillé devrait donner le titre des causes dans lesquelles ces amendes ont été payées.—Adopté.

M. Joly fait motion pour qu'une adresse à Son Ex. le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Ex. de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes correspondances échangées entre le Gouvernement et la Compagnie de la Rive Nord et Montréal et Ottawa au sujet des raisons qui ont obligé ces Compagnies à renoncer à l'œuvre qu'elles avaient entreprise, de tout contrat conclu ou de tout projet de contrat maintenant sous considération entre le Gouvernement et ses Compagnies ou toute autre personne, pour la construc-

tion des dits chemins de fer et de toute offre ou proposition faite au gouvernement pour la construction des dits chemins.

M. Joly dit qu'il voulait attirer l'attention de la Chambre sur un avis publié dans le Morning Chronicle, convoquant une assemblée des actionnaires du chemin de fer de la Rive Nord pour lundi prochain, dans le but de permettre aux actionnaires de décider s'ils ou non, il était désirable d'abandonner le chemin du gouvernement. Il dit qu'il ne comprend aucunement cet avis et demande s'il y a eu quelques défauts dans les contrats signés pour la construction du chemin.

M. Robertson. J'ai vu cet avis et je croyais que l'hon. député de Lotbinière en savait autant que moi à ce sujet. Les directeurs et les actionnaires ont abandonné leurs parts, et pour confirmer cette cession il fallait de toute nécessité les réunir en assemblée.

M. Joly demande quand l'hon. Trésorier serait en mesure de former tous les documents relatifs au chemin de fer. Il est d'avis qu'il faut les soumettre immédiatement, si l'on ne veut pas que la session se prolonge outre mesure. Il espère que l'hon. Trésorier sera bientôt en mesure de dire à quelle époque il présenterait le bill du gouvernement au sujet des chemins de fer.

M. Robertson répond qu'il était beaucoup plus facile de poser une question que d'y répondre, mais qu'il pouvait déclarer quant à présent, qu'il n'y avait pas eu de temps perdu et que le gouvernement ferait connaître sa politique aussitôt que possible. La Chambre s'ajourne à 4.25.

Notes Locales.

LE BAZAR ANNUEL, ordinairement organisé par les Dames Charitables de cette ville, a été fixé, à une assemblée de l'association, dimanche après-midi, au lendemain du jour de l'an.

LES MALLES ont été considérablement retardées dimanche, et nos lecteurs voudront bien, en conséquence, s'en prendre au mauvais temps et à la glace, si notre colonne de nouvelles est relativement courte.

LA NAVIGATION est aux trois quarts fermée. Presque tous les bateaux à vapeur ont pris leurs quartiers d'hiver. Il ne reste plus sur le fleuve que le Chambly, le Cultivateur et le Berthier qui seront probablement mis en hivernement ce soir.

NOTRE PRISON renferme, depuis vendredi soir, un personnage remarquable qui n'a pas volé tout l'encore qui va se dépenser sur son compte. C'est M. George E. King Faroum, ex-agent d'assurance. Plusieurs Sorelois ont eu l'honneur de faire sa connaissance dans des circonstances assez drôles ; et ceux-là ont sans doute gardé le souvenir de l'éloquence et des grandes manières avec lesquelles ce gentleman a su les enjôler. L'été dernier, en sa qualité d'agent d'assurance, il empoilait hardiment les primes qu'on lui livrait avec une confiance justifiée par sa bonne mine. Mais la mèche a été éventée. Sur plainte de M. Joseph Latraverse, le pseudo agent d'assurance a été arrêté en haut de Montréal et amené ici. Tout ce qui lui n'est pas or.

UN STEAMER, dont la nature ressemblait beaucoup à celle des Gulf Ports, est venu jeter l'ancre hier midi en plein chemin vis-à-vis la ville. C'était le Columbo, qui s'était échoué quelque jours auparavant à Lavaltrie, et qui s'était rendu ici pour attendre ses bateaux.

PARENT, le blessé de l'accident du 23 septembre, a été transporté à Berthier samedi. Il est dans un état affreux, bien qu'on le considère sauvé. Il paraît qu'une de ses jambes, qui avait gagné une hémorragie, a été amputée, arriva à un état de putréfaction tel que tout le membre est tombé de lui-même en lambeaux. L'autre pied va probablement subir le même sort. Le malheureux blessé est allé passer l'hiver chez ses parents qui demeurent à Berthier. On raconte qu'au moment d'être porté sur le bateau qui le devait traverser, il souffrait tellement qu'il a demandé comme une grâce d'être ramené chez lui.

Almanach Agricole, Commercial et Historique de J. B. Kollard et fils pour l'année Bixestile 1876, a vendre en gros et en détail à la librairie de La Gazette de Sorel.

Aussi le Calendrier de la Puissance pour 1876.

Nouvelles diverses.

CONDAMNÉ.—Murphy, accusé d'avoir tué Clarke, l'agent de police à Québec, a été trouvé coupable d'homicide et a été condamné au pénitencier pour la vie.

CRIMINEL.—Le procès du Capt. Walker, du Salacia, à Québec, a commencé vendredi.

LES DAVIS.—Les dépêches de Toronto rapportent que bien peu de personnes signent la requête demandant la commutation de la sentence rendue contre le Dr. Davis et ses coaccusés.

MORT SUR L'EAU.—Le capitaine Stapleton, du brigantin Cabot, est mort durant la traversée, et a été enterré au Bic.

VOL DE CADAVRES.—Il paraît qu'à St Denis, il s'est commis la semaine dernière

un vol de plusieurs cadavres. On ne connaît pas les coupables. Parmi le funèbre butin, il y avait, paraît-il, les restes d'une vieille fille enterrée le 11 courant.

MORT SUBITE.—Madame Charles Poliquin, de St. Sulpice, est morte subitement jeudi matin, au marché Bonsecours. Elle se plaignait, en se rendant à la ville, de douleurs à l'estomac, et elle s'est affaissée sans vie peu de temps après son arrivée. On a immédiatement mis le corps à bord du vapeur, qui a dû le transporter à St. Sulpice. Minerve.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—On mande de Toronto le 19 :

Quatre individus nommés James Thompson, James McNulty, A. Carpenter et Swanton, se prirent de querelle ce matin à la sortie d'un bal. Thompson tira un revolver de sa poche et le déchargea sur McNulty ; celui-ci riposta en lui lançant une pierre, et Thompson tira de nouveau sans blesser son homme. Il a été arrêté et a déposé une plainte contre McNulty et Swanton, les accusant d'avoir essayé de le voler, mais ce matin, à la cour de police, il a admis que cette accusation n'était pas fondée. Il a été envoyé en prison en attendant son procès.

AFFAIRE GUIBORD.—Les prétendus émeutiers dans l'affaire du cimetière à propos de la démonstration faite le 2 septembre relativement aux funérailles de Guibord, n'ont pas tous été renvoyés des fins de la plainte. M. Doutré était bien d'avis de se désister de la poursuite contre chacun d'eux, mais en leur imposant comme condition de ce désistement l'engagement de leur part que personne d'entre eux n'usait de représailles et ne poursuivait l'Institut Canadien en dommages pour fausse arrestation. Deux des prévenus ont refusé d'en passer par la volonté de l'avocat. Ce sont MM. Damase Provengale et Pierre St. Aubin, qui se disent accusés injustement, et ne veulent pas sacrifier leur recours contre les auteurs de cette persécution qu'on leur fait subir.

LE MAUVAIS TEMPS.—On lit dans le bulletin télégraphique de St. Jean N.-B. que la mendicité va être très-considérable cet hiver. Bon nombre de gens qui travaillaient du côté nord reviennent à St. Jean, vu que les moulins sont fermés pour l'hiver. Les journaliers employés au chemin de fer d'Halifax reviennent aussi. La ville est remplie de pauvres honteux, de gens sans feu ni lieu, qui demandent quelques cents pour pouvoir se loger la nuit. On en trouve en quantité aux stations de police. Bon nombre ont l'air capables de travailler, mais n'ont pas d'ouvrage, et peut-être aussi ne se donnent-ils pas grand mal pour en trouver.—Événement.

ROMANTIQUE.—Il y a cinq mois un jeune homme de Toronto se jeta à l'eau sauvé, au péril de sa vie, deux jeunes filles, qui allaient se noyer. Toutes deux lui jurèrent reconnaissance sempiternelle, et l'une d'elles vient de lui en donner une preuve en l'épousant. La cérémonie a eu lieu à Toronto vendredi dernier. La chronique ne rapporte pas si l'épousée est jolie ni si l'autre est jalouse.

GRAVE ACCUSATION.—M. Scraphin Pierre Moissette, notaire, de Montréal est en ce moment sous le poids d'une accusation, fort grave si elle est fondée. Vendredi, il a été admis à caution pour £200. Le plaignant en cette affaire est le nommé Ludger Contant, il accuse M. Moissette d'avoir dénaturé un certain contrat de vente reçu devant lui en sa qualité de notaire, et a même comme témoin la personne même avec qui il avait fait ce contrat. Ce procès paraîtra à Montréal ces jours-ci.

ETRANGE.

L'Avenir de Beauharnois nous donne les détails suivants sur un fait trop étrange, pour que nous en garantissons la véracité :

On nous rapporte que, dans une des concessions de la paroisse de St. Michel Archange, une maison dont les ruines attestent près de cinquante années d'existence est haïlée par deux êtres mystérieux qui, durant les ténébères de la nuit, hurlent, sanglotent et se lamentent avec un ton de voix propre à porter l'épouvante dans l'âme des plus intrépides.

Lorsque la nuit est obscure, on voit deux formes blanches, psalmodiant certains versets des chants sacrés, errer au milieu des champs et des bois, pour revenir, avant l'aube, disparaître sous les murs renversés et les débris de tous genres entassés près de l'endroit en question.

Pour peu qu'on soit superstitieux, on dirait, à voir ces ombres blanches, et à entendre leur triste récitation, que ce sont les âmes désolées de quelques défunts qui, enveloppés de leur froid linceul, viennent expier sur la terre quelque faiblesse de leur vie.

Les vieilles assurent que ce sont des revenants qui demandent des prières. Quelle chose néanmoins semble coïncider étrangement avec l'apparition de ces esprits frappeurs. C'est que, chaque fois qu'on les a vus se promener ainsi, on a constaté le lendemain que quelques moutons ou animaux de basse-cour avaient été enlevés.

Des personnes vont même jusqu'à assurer avoir entendu le chant du coq venant du lieu si redouté. Nous croyons qu'il sera facile de s'assurer que ces étranges personnages sont de chair et d'os comme nous, et qu'ils spéculent sur l'effroi qu'ils répandent autour d'eux pour s'approprier le bien d'autrui.

LES VOLEURS DES SOIRIES MORGAN découvertes.

CURIEUSE OFFRE.—AFFAIRE MYSTÉRIEUSE. Nous trouvons dans la Minerve les détails suivants sur cette affaire : ils sont assez curieux, comme nos lecteurs pourront le voir :

Enfin, on sait à quoi s'en tenir sur les auteurs du vol de soieries commis chez M. Morgan, marchands de la Rue St. Jacques. C'est un détective Fahey qui l'on doit cette découverte que les intéressés mêmes n'espéraient presque plus. Ce monsieur se rendait, il y a quelque temps, à Gananoque, dans la province d'Ontario à la recherche d'un nommé Powell, qui devenait commis de M. Street, orfèvre de Montréal, qui tient un magasin de bijouterie à Gananoque. Ce Powell était parti pour New-York avec ses complices, en lui emportant une valeur d'environ \$10,000 en bijoux et en argent. Notre habitier découvrit la trace des voleurs à Kingston, et les suivit jusqu'à New-York. Là il arrêta quatre individus, les soupçonnant de complicité dans cette affaire et aussi dans celle qui cause une perte si considérable aux MM. Morgan. L'un d'eux n'est plus ni moins que Charles Milles alias Sheehey Mike, qui fut mis en état d'arrestation en même temps que Lassalle et Newman pour avoir participé aux mêmes actes criminels.

Admis à caution, il s'était enfui à New-York. La preuve n'étant pas suffisante contre lui, il a été relâché par le Recorder Hackett. Mais il n'y a pas de doute que lui et ses complices, tout maintenant en liberté, sont les véritables coupables.

Ce qui le prouve amplement est le fait qu'ils ont offert à M. Morgan la remise de ses marchandises volées moyennant \$2,000, et qu'ils ont proposé la même offre moyennant la même considération pécuniaire à M. Street. On dit que ces propositions vont être acceptées.

Il paraît que deux personnes, impliquées dans ce double scandale, ont l'audace de rester encore à Montréal.

Tout cela porte un air de mystère bien digne d'attirer l'attention.

LES PREMIERES CARMÉLITES CANADIENNES.

Dimanche, le 8 courant, et précédant la bénédiction que Sa Grandeur Mgr. de Gratianopolis a faite de l'édifice qui servira provisoirement de monastère aux religieuses Carmélites établies à Hochelaga, a eu lieu une forte touchante cérémonie : la réception de sept postulantes dans l'ordre du Carmel.

Ces jeunes personnes, qu'une irrésistible vocation appelle dans un ordre réputé par l'austérité de sa règle et la sévérité de sa discipline, appartiennent toutes au Bas-Canada. Nous donnons ici, avec leur âge, leur nom de famille ainsi que celui par lequel chacune d'elles sera dorénavant désignée : Melles Louise Dorion, sœur Marie de la Trinité, 24 ans, Montréal ; Marie Clarisse Charbonneau, sœur Marie des Anges, 24 ans, Montréal ; Marie-Louise Legris, sœur Victoire de Jésus, 23 ans, Rivière-du-Loup [en haut] ; Marie-Céline Desmar-chais, sœur Marie de St. Joseph, 22 ans, Côte des Neiges ; Marie-Claire Crevier, sœur Thérèse de Jésus, 21 ans, Montréal ; Marie-Déla Cinq-Mars, sœur Marie de l'Enfant-Jésus, 21 ans, Trois-Rivières ; Marie Gautier, sœur Ste. Anne de St. Barthélemy, 19 ans, Trois-Rivières.

Nous ajoutons à ce propos que Mlle Claire Crevier est la fille aînée de notre collaborateur, M. J. Crevier, M. D., et qu'elle porte en religion le nom même de la première Canadienne qui se fit recevoir Carmélite à Rheims, et dont le Père Braun a relaté la vie pieuse et sainte.

Outre les parents et les amis des futures religieuses, un grand nombre de personnes assistaient à cette cérémonie toute nouvelle.

Parmi les membres du clergé, on remarquait M. le chanoine Hiégel, les Révérends MM. Tortel, O. M. I., Thérien, Dugas, Colin, Poulin, Caisse, Charrette, Leclair et Villeneuve.

Après une prière que l'évêque récita à genoux ainsi que toute l'assistance, M. le Grand-Vicaire Raymond, de St. Hyacinthe, dans une allocution fort éloquente, représenta les sacrifices et les mérites de la vie conventuelle.

A plusieurs reprises, quelques sanglots, expression d'une douleur maternelle difficile à contenir, se firent entendre.

Pendant ce temps, les sept postulantes, qu'une des sœurs Tourières avait amenées à la chapelle, écoutaient le prédicateur, placées sur deux rangs à la droite de l'autel.

Mgr. de Gratianopolis occupait un fauteuil au pied des marches, tandis que les autres prêtres entouraient de chaque côté le siège du prélat.

Cette première partie de la cérémonie achevée, Monseigneur donna la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement. Alors, les postulantes, précédées d'une sœur Tourière, se dirigèrent à la suite de Monseigneur, du Grand-Vicaire Raymond et des ecclésiastiques, vers la porte extérieure du cloître.

Arrivé là, l'évêque leur adressa quelques paroles, les félicitant de leur courage et les engageant à persévérer dans cette voie de sacrifice.

La porte du monastère s'ouvrit alors, et cinq carmelites, vêtues d'une robe brune, d'un manteau blanc, par-dessus, et couvertes d'un long voile noir, tenant à la main un cierge allumé, apparurent sur le seuil.

La Révérende Mère Supérieure, sœur Séraphine, placée à la droite de la porte, regarda les postulantes.

Avant de franchir l'entrée, chaque postulante, agenouillée sur le dernier degré du perron, fit sa demande en ces termes : " Très-humblement et de tout mon cœur, l'entrée de votre sainte maison, quoiqu'il en soit bon indigne."

Ceci fait, la postulante se relevait et recevait de la Supérieure, mais à travers le voile, le baiser de paix.

La dernière des postulantes ayant accompli cette seconde partie de l'opération, la porte du monastère se ferma.

Cette réception marquée par des cérémonies particulières, l'aspect de ces religieuses dont les traits et une partie du corps sont entièrement cachés sous leur long voile, impressionnent fort les spectateurs.

La foule vivement émue se retira silen-

cieuse, et, le même jour, bon nombre de familles, des mères et des pères, des frères et des sœurs, mêlèrent des larmes à leur prière du soir.—Opinion Publique.

Notes Commerciales.

LA SEMAINE A MONTREAL.

Nous traduisons ce qui suit de la revue commerciale du Star:

Pendant la semaine qui vient de finir, il s'est fait assez d'affaires, bien que la température extrêmement froide de ces jours derniers n'ait pas manqué d'avoir une influence défavorable au commerce de détail. Le commerce à la campagne est sur un meilleur pied qu'au paravant, cependant on agit encore avec prudence, et l'on est en garde contre tout ce qui pourrait tendre à l'engorgement. Les commandes sont nombreuses, mais petites pour la plupart, et paraissent être faites plutôt dans le but d'assurer que de spéculer. Nul doute que ceci est un pas dans la bonne direction, car, après la sévère leçon que les hommes d'affaires viennent de recevoir dans la récente crise financière, ce serait une folie de leur part que de se départir des règles de la prudence, jusqu'à ce qu'ils soient capables d'ouvrir les ailes au commerce; et cela n'arrivera que lorsque les demandes de leurs pratiques n'écarteraient ce progrès. On n'a maintenant plus de doute sur un point, et l'on croit que cet hiver le commerce sera meilleur qu'on ne s'y attendait généralement, et cependant il va falloir un bon mouvement pour remettre les maisons de commerce sur un bon pied, après une si longue dépression. Proportion gardée, il y a eu peu de faillites pendant la crise dont nous nous relevons, mais personne ne connaît le nombre des grandes maisons qui ont été ébranlées jusque dans leurs fondements, ni le nombre de celles qui sont maintenant solides et assurées. En songeant à cela, il n'y a pas un homme de sens qui puisse critiquer la sagesse que montrent tous les établissements commerciaux, grands et petits, en prenant des mesures pour passer l'hiver sans trop de difficulté. Les collections continuent à se faire assez aisément dans chaque branche de commerce, et l'argent qui arrive ainsi de la campagne commence à faire sentir son influence bienfaisante sur notre marché.

LA NAVIGATION.

Nous traduisons ce qui suit d'un journal de Montréal:

Mercredi soir, nous avons eu la première forte gelée de la saison. Elle a couvert les surfaces unies d'eau d'une couche de glace épaisse de plus d'un pouce, que du reste les tuys et les traversiers ont bientôt cassés. La saison paraît assez favorable à ce que la navigation se ferme tard. En 1873, une affreuse tempête de neige et une température très-froide mirent fin à la navigation sur les canaux le 18 Novembre; et le 22 elle était fermée partout, excepté sur le service de traversée. En novembre 1874, le dernier voilier en partance pour l'Europe fut le Lake Erie, qui appareilla le 21; et le 24, les bateaux à vapeur des canaux et des rivières prenaient leurs quartiers d'hiver. Ceux de Québec se mirent en hivernement à Sorel le 25. Cette année, le 18, il y avait quatre Steamships océaniques: le Sardinian, en chargement pour Liverpool; le Polino, se rendant à Sorel pour l'hiver; l'Alhambra, en partance pour le Golfe; le Colombo, pour Glasgow, et la barque British Queen, pour Québec. Le reste des vaisseaux dans le port consiste en cotiers et caboteurs. Le Steamer Ladgi est attendu aujourd'hui des Provinces Maritimes, où il doit retourner.

D'excellentes nouvelles sont reçues du Comité de Rimouski.

La récolte des pommes de terre y a été tellement abondante, cette année, qu'elles se vendent, aux dernières dates, 15 sous le minot, de bonne qualité.

Bonnes recettes.

Recettes pour ôter les taches d'huile sur le papier, sur la murure et sur la pierre. 1. Bitez sur la tache une couche légère de terre glasse, posez dessus un fer à repasser bien chaud et renouvez le tout six fois; la tache aura disparu. 2. Versez sur la tache un peu d'eau seconde ou potasse d'Amérique délayée dans de l'eau et lavez avec soin. Si la tache reparaît, employez de nouveau le même moyen. Ayez soin de cirer et frotter la place chaque fois.

Apoplexie.—Maladie produite par un épanchement de sang dans le cerveau.—Lorsqu'un individu est frappé d'une attaque d'apoplexie, il faut immédiatement le débarrasser de ses vêtements, de ceux surtout qui peuvent gêner la circulation du sang, tels que les cravates et les corsets; à la mettra ensuite au lit en ayant soin de placer sa tête dans une position élevée; il ne devra pas être surchargé de couvertures, et sa chambre sera maintenue à un degré de température moyenne, car le froid, comme la chaleur trop élevée, pourrait lui être nuisible. On pourra, en attendant l'arrivée du médecin, lui donner à boire un peu de tisane d'orge et de chiendent sucrée, et un ou deux lavements dans lesquels on ajoutera une cuillerée de sel de cuisine et deux ou trois fois autant d'huile d'olive.

Nettoyage et conservation des bottes et des souliers en cuir verni.—Les bottes et les souliers vernis ne doivent jamais être cirés à l'anglais. Pour les nettoyer, il suffit de les laver avec une petite éponge trempée légèrement dans l'eau; frottez ensuite avec un linge ou torchon fin; quand la chaussure est sèche, frottez encore avec un morceau d'étoffe de laine ou de soie bien sec. Lorsque la chaussure commence à perdre son brillant, mettez dessus, après le dernier frottage, une goutte d'huile d'olive et étendez-la avec le doigt ou un morceau d'étoffe de laine qui ne vous sert qu'à cette

usage. Et enfin, lorsque la chaussure a perdu son brillant, lavez-la, essuyez et laissez sécher, et étendez dessus au vernis.

Aphthes.—Éruptions de petits boutons blanchâtres qui se développent dans l'intérieur de la bouche.—On traite les aphthes en faisant laver la bouche avec une décoction de racine de guimauve ou d'orge à laquelle on ajoute du miel rosat ou du sirop de mères; si la douleur est vive, on verse dans la décoction 10 à 12 gouttes de laudanum et on remue le tout pour bien mélanger toutes ces substances. Si, malgré ce traitement, les ulcérations ne se guérissent pas, on les toucherait avec un petit pinceau trempé dans du miel rosat pur.

Manière d'enlever les taches de café et de chocolat.—Le café et le chocolat préparés au lait forment des taches très-apparées et plus difficiles à enlever que lorsqu'ils sont préparés à l'eau. Le lavage à l'eau d'abord, puis au savon, suffit pour les détruire, mais il peut altérer les couleurs. Alors, pour agir avec plus de prudence, il vaut mieux se servir d'un jaune d'œuf délayé dans de l'eau tiède. On emploie cette composition comme un savonneux; si les taches résistent à plusieurs lavages, on pourrait y ajouter quelques gouttes d'alcool, en frottant légèrement avec un pinceau en poil de sanglier coupé court.

LA NOUVELLE CATHEDRALE A NEW-YORK.

On sait qu'on construit actuellement à New-York une cathédrale en marbre blanc qui sera l'un des plus beaux monuments de l'Amérique du Nord. Les ouvriers sont actuellement occupés à en poser le toit, de sorte que, dès l'année prochaine, elle sera livrée au culte. Le G. V. Quinn vient de faire un appel au clergé de l'archidiocèse pour inviter tous les fidèles à contribuer à doter cette cathédrale d'un autel, en rapport avec le reste de l'édifice. Cet autel qui sera en marbres variés des plus riches, mesurera 48 pieds de hauteur sur 12 de longueur. Le baldaquin, les colonnettes, les niches, les statues etc., sont déjà commandés aux ouvriers les plus célèbres de l'Europe. Une partie se fait à Rome et l'autre à St. Arivee, en France. Le coût total de cet autel ne sera pas au-dessous d'un quart de million, \$250,000. Ce sera certainement un monument qui fera honneur aux catholiques de ce diocèse.

HUMEURS.

Le Boston Investigator n'est pas tendre pour la plus belle moitié de ses compatriotes. Qu'on en juge:

« Nous faisons grand tapage à l'endroit de notre système d'éducation; nous avons des écoles supérieures de filles, des collèges de demoiselles, des écoles de médecine pour les sexes, et des lieux tout spéciaux pour le beau sexe. Nos filles sont jolies et sages; elles savent danser, chanter, jouer du piano, peindre, parler le français, l'italien et toutes les langues douces, écrire en vers et aimer comme des Vénus, elles sont prêtes à faire la cour à dix ans, à sortir de l'école et à se marier à quinze, et à divorcer à vingt. Elles font un magnifique étalage dans leur tour de noce, sont coquettes et légères aux villes d'eau, et brillent comme des anges aux soirees d'hiver. Mais le ciel assiste le malheureux qui prend femme dans les écoles élégantes! Comment ces jolies filles vont-elles s'y prendre pour lever un plancher? Oh! j'oublie—il n'y a plus de plancher aux aujourd'hui; ce sont trop vulgaires. Pour faire du pain et cuire de la viande? vraiment, comme je suis distrait!—elles vont à l'hôtel ou ont des servantes! Pour accommoder les habits usés? Encore une fois—la mode change si souvent qu'il n'y a plus d'habits usés chez les chiffonniers et les papetiers! Pour laver la figure d'un bébé ou mettre une épingale à ses ceintures?—Des bébes! ce n'est plus la mode. Nous le répétons, nous en sommes venus à un point où les jeunes gens hésitent et avancent en âge avant d'avoir décidé s'ils peuvent se marier et éviter ensuite la banqueroute et le crime. Que s'en suit-il? Il y a un plus grand nombre de célibataires. Y a-t-il un plus grand nombre de gens de bien? Il est temps pour les mécs, que les extravagances qu'elles encouragent sont destructives de la vertu de leurs enfants; que toutes les folles dépenses, au lieu d'être utiles à un bon établissement, ne servent qu'à détruire l'institution elle-même du mariage.

Dans ses Profits Parlementaires, le chroniqueur du Star dit quelque part que, tout bien calculé, les débats de la chambre coûtent au pays \$300 par heure. Ça peut être vrai, nous le croyons même; mais dans ce cas c'est une vérité affreuse. \$300 à l'heure! c'est à n'en pas venir. Mais d'après ce compte là, notre député doit donc ouvrir la bouche sans dire quelque chose de précis? Cette pensée est intolérable; et si le peuple veut dire comme nous, nous allons dénoncer la Chambre, et nous gouverner nous-mêmes; ça sera plus économique, puisque personne ne nous paie pour bavarder. \$300 à l'heure! Mais songez-y donc; ça fait \$1800 pour chaque séance de dix heures. Un député se lève pour expliquer son vote; et se rasseroit; il a parlé trois minutes et demi, c'est-à-dire pour dix-sept piastres et cinquante centimes. Et son vote le pauvre homme n'a rien dit qui vaille un sou. Un chef de parti, M. Joly par exemple, fait un discours de \$150; soudain il est interrompu par une voix extérieurement, qui, en une demi-minute, dépense de quoi acheter un gros pain. N'est-ce pas assez épouvantable ainsi? Ah! cela nous explique pourquoi l'on se bouche pas les oreilles quand tel ou tel député se lève. Le Canadien ne dira plus que les calembours qu'il répète à M. Marchand ne valent rien. Et cela ne nous surprendra plus, nous voyons que nos membres quand on leur dira que le silence est d'or!

Un comité de direction dans chaque district, composé de personnes de la localité, assurées elles-mêmes dans la Compagnie, acceptant les risques et fixant la prime afférente à ces risques d'après leur propre expérience du territoire. Tous ces comités locaux reliés à la direction générale au siège de la Compagnie, telles sont les garanties qu'offre aux assurés, d'un traitement équitable, la Compagnie Stadacona, assurée contre le feu et sur la vie dont les Barreaux sont No. 13 Place d'Armes à Montréal, où la Compagnie accepte les risques contre le feu à des primes calculées équitablement tant pour les assurés que pour elle-même.

Les Hémonoides sont guéries d'une manière définitive par l'onguent de Mathieu; sinon l'argent est remboursé. Prix: \$1 par pot, ou \$20 pour six pots. A vendre en gros et en détail par la Compagnie Chimique de Wingate, à Montréal, et en détail par tous les Droguistes. Il sera expédié à n'importe quelle adresse sur

réception du prix par le Dr. E. Mathieu, 198 rue Notre-Dame—Montréal. Sorel, 11 février 1875.—lan.

LISTE DES BLANCS EN VENTE AU Bureau de la "Gazette de Sorel" 8, RUE GEORGES.

AUX AVOCATS.

- 1 Fiat pour Sommation.
2 Comparution.
3 Affidavit pour Saisie-Arret avant jugement en Maïns Terees.
4 Affidavit pour Saisie-Revendication.
5 Déclaration sur Billet.
6 Déclaration sur Saisie-Arret avant jugement.
7 Déclaration sur Affidavit Hypothécaire.
8 Déclaration sur Saisie-Revendication.
9 Opposition afin d'annuler.
10 Griets d'appel.
11 Réponse à Griets d'appel.
12 Motion pour règle Nisi.
13 Inventaires de productions.
14 Avis pour bref de Certiorari.
15 Réclamations en Faillite.
16 Subpœna—Cour Supérieure et Circuit.
17 Demande de Défense.
18 Forclusion.
19 Inscription à l'Enquête.
20 Comparution du Conseil à l'Enquête.
21 Inscription au Mérite.
22 Affidavit pour Jugement.
23 Motion pour Substitution.
24 Recus de Dossier.
25 Mémoire de Frais.
26 Déclaration—Saisie-Arret.
27 Blancs Généraux.
28 Défense au fonds en Fait.
29 Etat de Frais.
30 Intervention.
31 Moyen d'Intervention.
32 Avis de Comparution en Appel.
33 Affidavit pour saisie en vertu de l'acte de faillite 1869.
34 Lettres d'Avocats.
35 Enveloppes de Dossiers, C. G.
36 Enveloppes de Dossiers, C. S.
37 Enveloppes de Dossiers, C. B. R.

AUX NOTAIRES.

- 1 Vente.
2 Transport.
3 Procuration.
4 Quittance.
5 Obligation.
6 Contrat de Mariage.
7 Pro cts.
8 Baux anglais (longs).
9 Baux français.
10 Billet Netarié.

AUX SYNDICS.

- 1—Réclamation en faillite.
2—Procurations do.

N. B.—Tous les ordres de la campagne seront exécutés avec soin et promptitude, et le nombre de copies sera envoyé suivant la somme requise.

—Aussi—Papier légal et autres Papeteries ainsi que Cartes d'entrée des Causes.

Les factums et autres impressions exécutés avec soin. Sorel, Novembre 1875.

VENTE PAR ENCAN

M. James O'Heir de Montréal commencera à vendre le Mardi, le 23 Novembre, courant, à DIX HEURES A. M. tout son magnifique stock de MARCHANDISES SÈCHES consistant en Draps, Tweeds et Ecoffe de tous patrons et couleurs, Hardes faites, à tromps de veste, etc. Je t'ont doit se vendre sans réserve, dans l'ancien magasin de feu Dame Foy, en face de l'Office de la Cie. Union, et la vente se continuera tous les jours jusqu'à ce que tout soit ven u. JAMES O'HEIR. Sorel, 22 Nov. 1872.

AVIS.

In re JOSEPH GIROUARD, FAILLI. Le soussigné donne avis qu'il a acheté de A. Germain Ecr. syndic à la dite faillite, toutes les créances non encore collectées et que ceux qui n'ont pas réglé leur compte doivent le faire sans délai entre les mains du soussigné. HILAIRE GIROUARD. S. Ours, 22 nov. 1875.—21.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE, District de Richelieu.

Le dix-septième jour de novembre mil huit cent soixante-et-quinze, DURANT LA VACANCE.

No. 1758. THOMAS H. Hart, marchand, de la paroisse de St. Zéphirin de Conval, dans le District de Richelieu, Demandeur.

JAMES EVERS, cultivateur, de la Paroisse de St. Brigitte des Saults, dans le District des Trois-Rivières. Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur motion de A. Germain, Ecuier, avocat du demandeur, en autant qu'il appert par le retour de D. Martel, H. Issier de la Cour Supérieure pour la Province de Québec exerçant dans le District de Richelieu en vertu du bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu et celui des Trois-Rivières, que le dit Défendeur soit, par un avisement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le Papier nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé The Pilot, et deux fois en langue française dans la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifié de comparaitre devant cette Cour, et à la date de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement, et sur défaut du dit défendeur de comparaitre, et de répondre à la dite demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. Certifié. A. N. GOUIN, Protonotaire de la dite Cour. Sorel, 20 novembre 1875.—21.

A Louer.

Plusieurs bons logements à louer. S'adresser au soussigné, OYBILLE LABELLE. Sorel 30 août 1874.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu, COUR DE CIRCUIT.

Le seizième jour de novembre mil huit cent soixante-et-quinze. PRÉSENT: l'Honorable T. J. Loranger, J. C. S. No. 9823. ADOLPHE GERMAIN, Ecuier, avocat de la Ville de Sorel, dans le district de Richelieu. Demandeur.

MAXIME FEVRIER dit LARRAMEE, de la paroisse de St. Germain de Grantham, dans le district d'Arthabaska. Défendeur.

LA COUR ORDONNE, sur motion de la part du Demandeur en autant qu'il appert par le retour de Georges G. Gagnon, H. Issier de la Cour Supérieure pour la Province de Québec exerçant dans le District d'Arthabaska, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province et ne peut être trouvé dans le District d'Arthabaska, que le dit Défendeur soit, par un avisement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé The Pilot, et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifié de comparaitre devant cette Cour, et à la date de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaitre, et de répondre à la dite demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. (Par la Cour) A. N. GOUIN, G. C. S. Sorel, 20 novembre 1875.—21.

AU MAGASIN DE M. CYRILLE MONGEON

En la crise que nous traversons, le soussigné coulera le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des éplettes à faire devront profiter de ce grand avantage. Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants: 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties. 100 de DRAPS Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 de TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50. 100 de Flanelles à chemise, couleur assortie, 25 et 50 cts. 50 de do rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 de INDIENNE de 8 et 12 cts. 4 Balles de COPON d'Hochelega, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 HABILLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.

Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABILITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesure, et tout sera promptement exécuté.

ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ. SOREL. Sorel, 26 octobre 1875.—31.

MEILLEUR & Cie.

ONT TRANSPORTÉ LEUR MAGASIN AU No. 652, RUE CRAIG, (Près de la Rue Bleury) OU ILS AURONT UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE Poèles, Fournaises, Couchettes de Fer, SOMMIERS A RESORTS, METALES, Réfrigérateurs et Coffres à la glace, Machines à Laver et à Tordre le Linge, Et un assortiment général d'Ustensiles de Ménage. AUSSI: Jets d'eau de toutes grandeurs et égalités. C'est notre maison qui a fourni et posé la plus-part des jets d'eau à Montréal, Montréal, 1er juin 1875.

L. A. P. BARTHE,

Courtier en Stock et Agent Général. BUREAU 235, RE St. JACQUES, 235, MONTREAL. 24 octobre 1874.—1m.



CHAUSSURES! DE TOUTES SORTES A très-bon marché.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes, qu'il vient de recevoir son assortiment de Chaussures d'Automne et d'Hiver, Consistant en: Chaussures communes et Chaussures de goût, Pour Hommes, Femmes et Enfants. Toutes ces Chaussures ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui défient toute compétition. Le soussigné est aussi agent pour les célèbres machines à coudre de Howe, qui ne sont surpassées par aucun autre moulin. Les prix sont très-modérés. Une visite est respectueusement sollicitée au Magasin de FELIX PLOUF, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL. Sorel, 30 octobre 1875. 1er. Mai 1875.—u

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu, COUR DE CIRCUIT.

Le quinzième jour de novembre mil huit cent soixante-et-quinze, PRÉSENT: l'Honorable T. J. Loranger, J. C. S. No. 9925. JAMES H. WRIGHT, commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, Demandeur.

WILLIAM ST. GERMAIN, de la paroisse de St. David, dit District, Défendeur.

La Cour ordonne, sur motion de A. Germain, Ecr., avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de A. B. Lafrenière, H. Issier de la Cour Supérieure pour la Province de Québec exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province et ne peut être trouvé dans le District de Richelieu, que le dit Défendeur soit, par un avisement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé The Pilot, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifié de comparaitre devant cette Cour et à la date de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à la dite demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. (Par la Cour,) A. N. GOUIN, G. C. G. Sorel, 20 Nov. 1

Vin de Quinine de Campbell

TEL QUE PRÉPARE PAR KENNETH CAMPBELL & Cie. Ce VIN DE QUININE est un Tonic qui défiant, agréable et stimulant, possédant toutes les vertus bien connues de la Quinine, combinées judicieusement avec les propriétés médicinales d'un bon Vin Sherry et de plusieurs Toniques Aromatiques. C'est un spécifique ou remède excellent pour La Débilité Générale, La Perte d'Appétit, L'indigestion, Douleurs Névralgiques, Fièvres Typhoïdes et autres Accès de Fièvre, Et pour toutes les maladies et conditions du système où il est nécessaire d'employer un Tonic fébrifuge et antiperiodique. Le Vin de Quinine a reçu l'approbation et est recommandé et prescrit par six des plus célèbres médecins de Montréal à qui il a été soumis. 20 Novembre 1875.



A. B. LAFRENIÈRE Horloger et Bijoutier, 41, RUE AUGUSTA.—SOREL. Toutes réparations aux montres, Horloges et Bijouteries, promptement exécutées. Sorel, 20 Nov. 1875.—u.

VENTE PAR ENCAN

Pour ceux qui veulent se procurer deux bons lots de ville connus par les Nos. 419 et 420 et bûis deux bonnes maisons dont l'une en briques et l'autre en bois et dépendances, et situés à l'encaveure de la Rue Sophie et avenue Royale au chemin de ligne, ces lots devant acquiescer beaucoup d'importance, vû leur proximité du dépôt du Chemin de fer du Sud-Est. La Rue Sophie devant, suivant toute probabilité, être continuée jusqu'au dépôt. Ces lots seront vendus sur les lieux lundi, le 29 novembre courant à onze heures A. M. Les conditions de la vente pourront être connues d'avance en s'adressant à ED. O'HEIR, Marchand, ou à W. H. CHAPPELAIN, N. P. Rue Georges, Sorel. Sorel, 15 nov. 1875.

Défense d'avancer.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un écrit de ma main. DIDACE BEAUDREAU, St. Ours. Sorel, 13 nov. 1875.—1m.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu, COUR SUPÉRIEURE.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS, FAILLI.

Jeu, le neuvième jour de décembre prochain, le soussigné dem. meta à la dite Cour sa décharge comme syndic en cette affaire, en vertu du dit acte. L. E. D. CARTIER, Syndic. Par MATHIEU & GAGNON. Ses Proc. ad litem. Sorel, 6 nov. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE BRUNO BELLIVEAU, commerçant, de la paroisse de Saint-Bonaventure, dans le district de Richelieu, tant en son nom personnel que comme ayant fait affaire, en la dite paroisse de Saint-Bonaventure, en société avec Olivier Houde, commerçant du même lieu, sous les noms et raison sociale de Houde & Béliveau, FAILLI.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au samedi, le onzième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés. G. I. BARTHE, Syndic. Sorel, 9 novembre 1875.—2s.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. Dans la Cour Supérieure dans et pour le District de Richelieu.

Dans l'affaire de JOSEPH GIROUARD, de la paroisse de St. Ours, dit district, commerçant, FAILLI. Avis est par le présent donné que jeudi, le neuvième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné dem. meta à la cour sa décharge en vertu du dit acte. JOSEPH GIROUARD, Par MATHIEU & GAGNON, Ses procureurs ad litem. Sorel, 23 octobre 1875.—1m.

L'ALLUMEUR

DE POELE!

Est l'ustensile le plus commode et le plus utile dans une maison. Dans 2 minutes au plus, vous allumez n'importe quel poêle, qui chauffe en bois ou en charbon, sans ripes, ni papier, ni petit bois.

Tout le monde peut en avoir, riche comme pauvre. PRIX: - - - 40 CENTIMS.

La seule place où vous puissiez vous en procurer à Sorel, c'est à la librairie de La Gazette de Sorel. Sorel, 8 novembre 1875.

BONNE NOUVELLE

POUR TOUT LE MONDE!

Les gens de la Ville et de la Campagne doivent en profiter!

Le chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska bientôt fini.

Vu les communications faciles que nous aurons prochainement avec les townships de l'Est, le soussigné est maintenant prêt à vendre des Marchandises sèches pour 15 et 20 cent à meilleur marché que partout ailleurs. Voyez dans la liste ci-dessous les prix de ces Marchandises et vous serez convaincu que ce que vous achèterez sera acheté à très bon marché:—

Table listing various goods and their prices, including Drap président, Drap Sorel, Drap Beaver, etc.

150 PAIRES DE COUVERTES

achetées à l'encan, de \$3.00 à \$6.50 la paire

10 Pièces Drap noir tout laine à \$1.50 valant \$3.25.

Casques de Monton de Perse, grans kid double, Mitaines do.

Bas de laine, rouge, brun et violettes 30 à 35 cts.

Tweeds Canadiens, Anglais, Écossais. Corps et caleçons en laine.

Indienne, Shirting, coton, etc. N. ARSENAULT, MARCHAND.—SOREL. Sorel, 15 sept. 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE, District de Richelieu. Dans l'affaire de DAMASE CARON, commerçant, de la ville de St. Ours, dans le district de Richelieu, FAILLI.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et le neuvième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour, pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée. DAMASE CARON, pr. BARTHE et BRASSARD, Ses Procs ad litem. Sorel, 27 Octobre 1875.

Ce qu'on en dit! Quelques faits pour le public.

Il y a peu de préparations médicales qui aient soulevé le jugement impartial du public fort longtemps. Parmi elles se trouve l'huile Électrique du Dr. Thomas. Lisez ce qui suit et vous en serez convaincu.—Thos. Robinson, de Farmham-Centre, P. Q., écrit: "J'ai souffert du rhumatisme pendant les dix dernières années, et j'ai fait usage de plusieurs remèdes sans soulagement, jusqu'à ce que j'eusse recouru à l'huile Électrique du Dr. Thomas; depuis lors j'ai éprouvé aucune attaque de rhumatisme. Je le recommanderais à tout le monde."—J. H. Earl, hôtelier de Shefford, Ouest, P. Q., écrit: "J'ai été affligé d'une maladie de foie durant plusieurs années, et j'ai employé différentes médecines avec peu ou point de succès, avant de me servir de l'huile Électrique du Dr. Thomas, laquelle me soulagea sur-le-champ; je pourrais dire que j'en ai depuis fait usage avec le meilleur résultat. Personne ne devrait s'en passer. J'ai essayé cette huile sur mes chevaux dans des cas de coupures, blessures, etc. et je la pense aussi bonne pour ces animaux que pour l'homme."—A. Mayne, marchand, de Warkworth, écrit: "J'ai vendu quelques centaines de fioles d'huile Électrique, et le public déclare que c'est la une des meilleures médecines don on a jamais fait usage; elle agit merveilleusement en soulageant et faisant cesser la douleur, guérissant les maux de gorge, etc., et mérite la plus grande confiance."—Joseph Kusan, du Township Percy, écrit: "On me persuada d'essayer l'huile Électrique de Thomas pour obtenir la guérison d'un mal de genou dont j'étais affligé depuis trois ou quatre ans, et je n'ai jamais rencontré de remède d'un égal mérite contre des maux de ce genre. C'est un grand bienfait public que l'introduction de cette huile."—Ennâ A. M. Hamilton, de Warkworth, écrit: "Je souffrais depuis des semaines d'une enflure de la cheville du pied, qui m'incommodait beaucoup. M. Mayne, de cette localité, m'induisit à recourir à l'huile Électrique, et avant d'en avoir dépense une fiole j'étais guéri. Cette huile est une médecine à ces plus remarquables."—A vendre par tous les pharmaciens, au prix de 25 cts.

S. M. THOMAS, Phelps, N. Y., Et NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont. Seuls agents pour le Canada

Notre—Électrique: Choléra et Électrisé. En vente à Sorel, chez MM. Brunau & Sylvestre. Sorel, 15 mai 1875.—Jao.

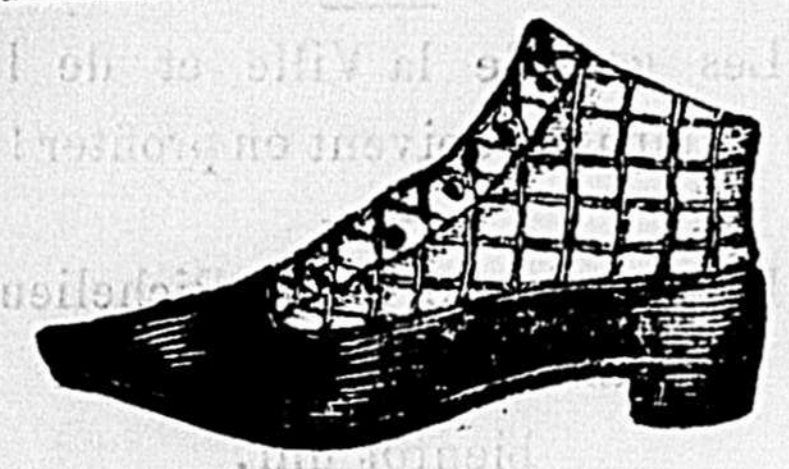
4 Nov. 1875.

Grande Réduction DE PRIX

MARCHANDISES SECHES!

Le sousigné vient d'acheter un lot considérable d'Étoffes à Robe, valant de 25 à 30 cts. qu'il vendra pour 15 cts.

Un lot de Wincey, valant 30 cts. par étre aussi vendu à 15 cts.



CHAUSSURES!! DE TOUTES SORTES A très-bon marché.

Le sousigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes, qu'il vient de recevoir son assortiment de

Chaussures d'Automne et d'Hiver,

Chaussures communes et Chaussures de goût,

pour Hommes, Femmes et Enfants

Toutes ces Chaussures ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui défont toute compétition.

Le sousigné est aussi agent pour les célèbres moulins àoudre de Howe, qui ne sont surpassés par aucun autre moulin. Les prix sont très-moérés.

Une visite est respectueusement sollicitée au Magasin de

FELIX PLOUF, No. 18, Rue Augusta, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL.

Sorel, 20 octobre 1875.

1er. Mai 1875.—ua

50 POUR 00 Au dessous du prix ordinaire.

Le sousigné informe les citoyens de cette ville et des localités environnantes, qu'étant décidé d'abandonner son commerce de Montréal, il a transporté son

Fonds de Marchandises Sèches A Sorel

POUR L'ÉCOULER dans l'ancien Magasin de M. Wm. Fov No. 9, RUE QUEEN,

En face de l'office de la Compagnie Union.

Le stock de marchandises consiste en DRAPS Moscou, Beaver, Pilot, de tous les prix et couleurs,

Fins, Anglais, Français et Allemands, Président et Union,

TWEEDS Canadiens, Anglais, Français et Allemands,

Toutes ces marchandises sont les patrons les plus nouveaux et du choix le plus complet.

GRANDES VARIÉTÉS DE Patrons de Vestes.

LES PLUS Fancy. Assortiment de Hardes faites, Corps et Caleçons en laine.

Le tout pour être vendu avant la fermeture de la navigation. JAMES O'HEIR, Marchand ci-devant de Montréal. Sorel, 15 octobre 1875.—lan.



Dr. J. Walker's California Vinegar Bitters are a purely Vegetable preparation, made chiefly from the native herbs found on the lower ranges of the Sierra Nevada mountains of California, the medicinal properties of which are extracted therefrom without the use of Alcohol.

The properties of DR. WALKER'S VINEGAR BITTERS are Aperient, Diaphoretic, Carminative, Nutritious, Laxative, Diuretic, Sedative, Counter-Irritant, Sudorific, Alterative, and Anti-Bilious.

ADRESSES D'AFFAIRES.

L. P. P. CARDIN, Notaire, No. 74, RUE AUGUSTA. Sorel, 16 avril 1873.—jno.

JACQUES CHAMPAGNE HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR, St. GABRIEL DE BRANDON. Sorel, 18 nov. 1875.—ua.

A. E. B. BASSARD, Syndic Officiel POUR LE

District de Richelieu. AU BUREAU DE BARTHE & BRASSARD, Avocats.

No. 8, RUE GEORGE.—SOREL. Sorel, 18 sept. 1875.

CHANGEMENT DE BUREAU.

J. B. Brousseau, AVOCAT. A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Béliveau. Sorel, 15 Octobre 1875.

C. HARPIN AVOCAT, RUE AUGUSTA, Voisin du Bureau de Poste, SOREL, P. Q.

M Harpin se chargera des collections de comptes, billets, etc., qu'on voudra bien lui confier, une remise sur ces montants celle-ci sera faite aussitôt.

Sorel, 28 Mai 1875.—ua.

Dr. A. GLADU, No. 84, RUE SOPHIE, deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure de Dr. JONSTON. SOREL Sorel, 30 avril 1874.—ua.

J. A. E. GENEREUX, HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR Bureau à Berthier (Ville). 22 février 1868.—lan.

A vendre. Formules pour avocats, notaires, marchands greffiers, etc., à la Librairie de La Gazette. Sorel, 4 mai 1875.

TAPISSERIE.

Un magnifique assortiment de TAPISSERIE à vendre à la Librairie de La Gazette de Sorel. Il y en a depuis 5 cts. jusqu'à 75 cts. Sorel, 20 Mars 1875.



Voilà le grand remède pour la CONSUMPTION

laquelle peut être guérie par le refuge à ce remède en temps propre, comme il a été prouvé par des milliers de certificats reçus par les propriétaires. Il est reconnu par plusieurs médecins éminents comme la préparation la plus efficace pour le soulagement et la guérison de toutes les maladies des poumons, et nous le présentons au public, sanctionné par l'expérience de plus de quarante ans.

SETH FOWLE & FILS, Boston, Mass.

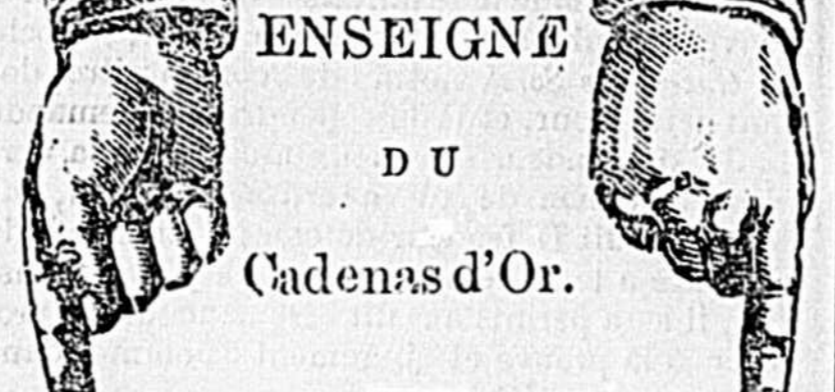
MODE D'AUTOMNE.

POUR 1875.



Le sousigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin.

A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, Sorel, 26 octobre 1872.—lan.



Ferronnerie, Coutellerie, Articles Et. étro-plaqué, Corniches et tendeurs pour fenestres, Baguettes de cadres et d'escaliers, Couchettes en fer battu, Poêles de cuisine et de passage, à bois et à charbon.

Aussi agent du célèbre Sapollo pour nettoyer les cuivres, ferblanterie, les vitres, ôter les taches de sur la marbre, etc., etc.

L. J. A. SURVEYER, 534, Rue Chate. Montréal, 26 juillet 1872.—lan.

FORGE.

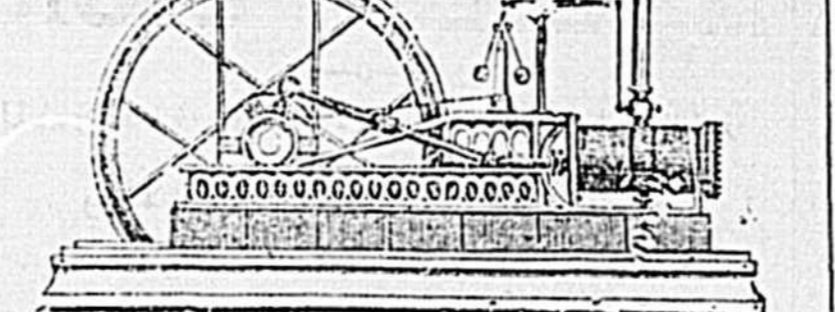
AUGUSTIN PORTELANCE, Rue Charlotte.—SOREL.

Le où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix moérés et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, du fer de toutes espèces et de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plus-leurs proportions. Ferrures pour bateaux-à-vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et un général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible, réparation de fourneaux et travaux neufs.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public. Augustin Portelance. Sorel, 15 Octobre 1872.—lan.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER.



Informe le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de

VOITURES D'HIVER ET D'ÉTÉ.

faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés.

Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens.

Il ose compter sur un encouragement libéral la part de tout le public, et il espère que les anciennes pratiques de M. Hubert Drolet lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles.

Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de BELLES ET BONNES VOITURES, se pressent de visiter l'établissement de ELZEAR DROLET, RUE CHARLOTTE, Sorel Sorel 10 juillet 1872.—ua



MAGASIN de PEINTURE

HUILES, Etc., Etc. Le sousigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de

Peintures, Huiles, Vernis, Verres à Vitres, Glaces de Miroirs, Teintures, Coal Tar, Ciment, Plâtre pour la terre, Lampes, Cheminées de Lampes, MONTREAL

350, RUE ST. PAUL Près de la Rue St. Vincent, A l'Enseigne de la Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau, etc.

Sollicite de recevoir à faire une visite à son établissement de voir les différentes Peintures, etc., qu'il reçoit actuellement des bâtiments venant d'outre-mer et dont il dispose à très bas prix.

L. LETOURNEUX. 28 Juillet 1875.

Propriété à Vendre

ROXTON FALLS, P. Q.

Le sousigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer "Drummond & Arthabaska," maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-seigle, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le resto en bois debout. Il y a dans le moulin une magnifique seie ronde, et une machine à bardoux de la célèbre manufactory Fréchet, toutes deux presque neuves, n'ayant été posées que dernièrement.

Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au sousigné, ou à M. G. Gendreau Hôtel Union, Roxton Falls.

LOUIS GENDREAU, Sherbrooke 21 octobre, 1875.—jno

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHÉ.

Le sousigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes, qu'il vient de recevoir son Stock de Marchandises de Printemps, qui a été choisi parmi les premières Marchandises importées cette année.

Les dames trouveront tout ce qu'il leur faut pour les toilettes de printemps, ainsi que mille et un articles pour leur maison.

Les messieurs pourront choisir les plus beaux patrons de Tweed, Chapeaux, etc., de toutes les manufactures, qui ont été choisis avec soin et achetés à bon marché.

Un tailleur attaché à ce magasin remplira promptement les ordres qu'on voudra bien lui laisser.

MM. les navigateurs qui auront besoin de toile du pays pourront s'en procurer chez le sousigné, qui en a un lot considérable.

C. MONGEON, Vis-à-vis la porte centrale du Marché, SOREL. Sorel, 15 Avril 1875.

A Louer.

Plusieurs bons logements à louer. S'adresser au sousigné. CYRILLE LABELLE, Sorel 30 août 1874.

AU MAGASIN DE M. CYRILLE MONGEON

Vu la crise que nous traversons, le sousigné écoulera le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage.

Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants:

- 50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties. 100 de DRAP Pilot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00 500 de TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. \$1.50. 100 de Flanelle, à chemise, couleur assortie, 25 et 50 cts. 50 de rouge, Canadienne, 20 et 30 cts. 2 de INDIENNE de 8 et 12 cts. 4 Balles de COTON d'Hoehelagu, de 6, 7, 8 et 10 cts. 4,000 HABILLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10. Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.

Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABILITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesure, et tout sera promptement exécuté.

ALLEZ VOIR M. CYRILLE MONGEON, EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ. SOREL. Sorel, 26 octobre 1875.—3in.

MEILLEUR & Cie.

ONT TRANSPOTÉ LEUR MAGASIN AU No. 652, RUE CRAIG, (Près de la Rue Bleury)

OU ILS AURONT UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE Poêles, Fournaies, Couchettes de Fer, SOMMIERS A RESSORTS, MATELAS, Réfrigérateurs et Coffres à la glace, Machines à Laver et à Tordre le Linge, Et un assortiment général d'Ustensiles de Ménage.

AUSSI: C'est d'ann de toutes grandeurs et qualités. Jets d'eau maison qui a fourni et posé la plus-part des jets d'eau à Montréal. Montréal, 1er juin 1875.

L. A. P. BARTHE, Courtier en Stock et Agent Général. DUREAU 235, RE St. JACQUES, 235, MONTREAL. 24 octobre 1874.—lan.

Huile Electrique de Thomas!

Elle vaut dix fois son poids d'or. En sa vez-vous quelque chose? Sinon, il est temps que vous le sachiez.

Il n'y a que peu de préparations médicales qui aient longtemps soutenu le jugement impartial du monde. De ce nombre est l'huile électrique de Thomas, qui n'est qu'une préparation de six des meilleures huiles connues, chacune d'elles ayant des propriétés particulières. Les savants chimistes savent qu'on peut composer une médecine de divers ingrédients en les mêlant en de certaines proportions qui ont un plus grand pouvoir et produisent des effets qu'on n'obtiendrait d'aucun d'eux, ni séparément, ni en d'autres proportions. Aussi, dans la préparation de cette huile, il s'opère un changement chimique formant un composé qu'on ne saurait obtenir par aucune autre combinaison ni proportion des mêmes ingrédients, un composé tout-à-fait différent de ceux opérés avant lui, qui produit les effets des plus tonnants et dont le champ d'applications est plus vaste que celui d'aucune autre médecine connue. L'huile ne contient ni alcool, ni liquide volatil, et par conséquent n'a rien à perdre par évaporation. A quelque endroit qu'il soit appliqué, vous ne perdrez pas le profit d'une seule goutte; tandis que, dans d'autres préparations, presque tout l'alcool se perd ainsi, et vous ne gardez que la petite quantité d'huile que contiennent ces préparations.

S. N. THOMAS, Phelps, N. Y. Et Northrop & Lyman, Toronto, Ont. Seuls agents pour la Puissance. Note.—Electrique.—Choisis et élect. isée, 18 nov. 1875.

Avis de Déménagement.

MM. GAUCHER & TELMOSSE, IMPORTATEURS, MONTREAL, ont transportés leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses, Nos. 242 ET 244, RUE ST. PAUL, En face de la rue St. Vincent, ET Nos. 197 197 1/2 et 199, rue des Commissaires

Où ils continueront le commerce d'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions, Farine, Lard, Saïndoux.

Messieurs les Marchands, Hôteliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont spécialement invités à venir visiter le assortiment qui sera des plus considérables et à des prix très-bas. 17 Mars 1875.—ua.

PHARMACIE DE L. PROVOST & Cie. No. 62, RUE AUGUSTA.

Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que l'iodure de fer, Quinine, P. Osphore, strichnine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou par excès du travail, surtout intellectuel.

E. PROVOST & Cie. Sorel, 12sept. 1875.—jno.

A Vendre.

Deux poêles à Bois de seconde main et un poêle à Charbon. S'adresser à ce bureau. Sorel, 6 oct. 1875.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une application sera faite à la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session pour amender l'acte incorporant la Compagnie de Chemin de Fer de Montréal, Portland et Boston, ci-devant la Compagnie de Chemin de Fer de Montréal, Chambly et Sorel, dans le sens d'étendre le temps fixé pour compléter le dit Chemin de Fer, et sous d'autres rapports.

N. A. SMITH, M. D. Sec. Trésorier. Montréal, 3 Nov. 1875.—1 m.

A Vendre ou a Louer, Un engin en bon ordre.

S'adresser à CYRILLE LABELLE. Sorel, 22 avril 1875.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, Septembre 1875. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 pour cent.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

J. JOHNSON, Commissaire des Douanes. 25 oct. 1875.

A VENDRE

LA Librairie de "La Gazette."

Les Débats sur la Confédération en français. Do en anglais. Reliés. Sorel 20 avril 1875

Assurance "Royale Canadienne."

Toute personne désirant vendre ou acheter des parts dans l'Assurance "Royale Canadienne" ou l'"Agricultural" du Canada, ou dans toute autre compagnie ou institution financière, non encore cotée à la Bourse, trouvera de grands avantages en s'adressant au bureau du sousigné, rue St. Jacques, no. 235.

L. A. P. BARTHE. Rapport quotidien de la Bourse toujours en vue. 17 Mars 1875.

LUNAN'S

Lisez ce que les gens disent de ce remède populaire contre la Toux, le Rhume et les diverses affections de la Gorge et des Poumons: les lettres suivantes ne son-t que des spécimens d'un grand nombre d'autres reçues journellement.

PULMONIC

La Lettre No. 40, 1er. octobre 1873, de Clément Lévesque, dit: "Le Lunan's Pulmonic Candy s'est montré, dans mon cas, d'une efficacité sans égale pour le soulagement de la Toux et du Rhume."

CANDY.

La lettre No. 31, 3 février 1873, de Phou L...; alors sénateur et maintenant juge dit: "Ma fille souffrait d'un rhume fort grave qui l'empêchait au point de l'empêcher de dormir la nuit. J'ai essayé le Lunan's Pulmonic Candy: ses effets furent étonnants; ma fille fut soulagée sur-le-champ, le sommeil lui revint et au bout de quelques jours elle était guérie."

A vendre chez les Droguistes et Marchands en paquets de 15 et de 25 cts. MM. Evans, Mercer & Co., sont Agents-Généraux à Montréal.

Sur réception de 25 cts., un gros paquet-spécimen de cet excellent remède sera expédié, franc de port, dans aucune partie de la Puissance.

S'adresser au propriétaire, Wm. J. LUNAN, Boîte 37, Sorel, P. Q. Sorel, 12 mai 1874.—ua

Atelier de Pierres et de Marbre

DE LA PUISSANCE. 65 A 69 ET 72 RUE BLEURY, MONTREAL.

H. L. GODFRAY.



MARBRE POUR MONUMENTS, LOMBES, MONTUAIRES

MANTEAUX DE CHEMINÉES, ET POUR MEUBLES

Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières. Dessins envoyés sur application. 25 Fevr. 1875.—lan.

La Gazette de Sorel

JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN. Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue Georges, dans le District de Richelieu, par G. I. BARTHE, Ecr., Propriétaire, et JOS. A. CHENEVERT, Imprimeur

Domiciliés No. 36 et 75, Rue King (Du Roi)

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur Bureau de Poste à l'expiration de leur trimestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arriérés, s'il y en a.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur en chef, G. I. Barthe, Ecr., affiliées et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne

Abonnement:

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE: Pour six mois..... \$3.00 Pour six mois..... 1.50

EDITION HEBDOMADAIRE [le Samedi] Pour deux mois..... \$1.00 Pour six mois..... 0.50 Aucun abonnement pour moins de 3 mois.

Les personnes payant en au d'avance à l'Édition Semi-Quotidienne auront droit à un Volume valant \$1 comme prime.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont taxées sur type Brevier. La 1ère insertion par ligne..... \$0.10 Les insertions subséquentes par ligne 0.07

Une annonce d'une colonne avec continuation pour l'année..... \$50.00 de do de do..... 30.00 de do de do..... 15.00

Une annonce d'un carré sur deux colonnes, pour un an avec condition..... \$30.00 de do de do pour six mois..... 18.00 de do de do pour trois mois..... 10.00

Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition..... \$12.00 de do de do pour six mois..... 7.00 de do de do pour trois mois..... 5.00

Adresse d'affaire, pas plus de 6 lignes, pour un an..... \$5.00

La circulation de La Gazette est aujourd'hui de près de 1,900 et le public trouvera son avantage en annonçant aux conditions ci-dessus. Aucune annonce ne sera insérée à d'autres conditions.

Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution libérale. Répappe quotidien de la Bourse toujours en vue. 17 Mars 1875.